

**SERVICE CIRCULATION**

Tél. : 03 87 98 93 55

**ARRETE**

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542.1 à L.2542-4


Vu le Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement des travaux de terrassement et création d'espaces verts, rue des Jardins,


**Arrête :**

- Article 1 :** L'entreprise BTPS - 44 rue des Romains 57200 Sarreguemines - procédera, pour le compte de Madame Christine CARAFA, à des travaux de terrassement et création d'espaces verts au 16 rue des Jardins, **du 1er au 5 mars 2021**.
- Article 2 :** Durant cette période, la circulation sera perturbée et suivant l'avancement des travaux elle sera interdite sauf pour les riverains.
- Article 3 :** L'entreprise BTPS sera chargée de mettre en place les présignalisations et signalisations réglementaires de chantier.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 26 février 2021



Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué



Sébastien JUNG

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



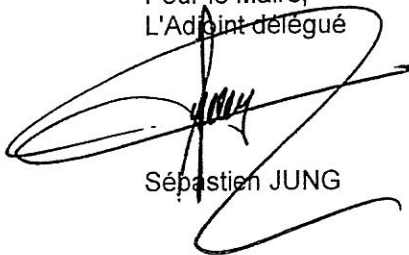
sarreguemines

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le présent arrêté a été publié le 26.02.21 selon les formes locales accoutumées.

Fait à Sarreguemines, le  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué

26.02.2021



Sébastien JUNG

